

# Rixe entre bikers jugée à Bordeaux : un ex-militaire membre des Hells Angels comparaît pour meurtre

Lecture 1 min



Les images montrent l'accusé porter plusieurs coups mortels à Joseph Pontroué alors que ce dernier, de dos à son agresseur, faisait face à plusieurs membres des Hells Angels. ©

Par SudOuest.fr avec AFP  
Publié le 21/06/2025 à 11h10.

Écouter Voir sur la carte Réagir Partager

### Kévin Da Cruz, 35 ans, ancien militaire et membre des Hells Angels, comparaît aux assises à partir de lundi pour le meurtre d'un motard en 2021 à Tarbes

Guerre de territoires entre « bikers » ou bagarre qui a mal tourné ? Un ex-militaire membre des Hells Angels comparaît aux assises à partir de lundi pour le meurtre d'un motard d'une autre bande lors d'une rixe en 2021 à Tarbes, dans les Hautes-Pyrénées.

#### À VOIR AUSSI



### Journal du 28 mai 2026



Lire le journal

### Contenus Sponsorisés

SUD OUEST Publicité

SUR LE MÊME SUJET

**Rixe mortelle entre bikers : peines aggravées par la cour d'appel de Bordeaux**

La cour d'appel de Bordeaux a aggravé certaines peines dans l'affaire des bikers impliqués dans une bagarre mortelle survenue en 2021 à Tarbes



SUD OUEST Publicité

Kévin Da Cruz, aujourd'hui âgé de 35 ans, est jugé jusqu'à vendredi à Bordeaux pour avoir poignardé à mort Joseph Pontroué, 52 ans, au cours de cette bagarre impliquant des clubs de motards à la réputation sulfureuse, survenue lors d'un salon consacré à la culture des États-Unis.

SUR LE MÊME SUJET

**Rixe entre bikers rivaux jugée à Bordeaux : le parquet fait appel de la décision rendue en première instance**

Après l'appel du parquet, il y aura un autre procès dit des bikers. La date n'est pas encore connue



**Plusieurs coups mortels**

Dans un premier volet correctionnel, la cour d'appel de Bordeaux a condamné en mars une dizaine de motards à des peines allant jusqu'à cinq ans de prison, notamment pour violences aggravées.

Certains d'entre eux ayant formé un pourvoi en cassation, ils pourraient refuser de témoigner devant la cour d'assises de Gironde, au risque de la contraindre à renvoyer le procès de Kévin Da Cruz.

Près de quatre ans après les faits, ce cheminot, ancien membre des commandos parachutistes un temps déployé en Afghanistan, doit répondre d'accusations de meurtre sur Joseph Pontroué et de tentatives de meurtre sur trois autres motards membres des Rebels.

La rixe, captée par des caméras de vidéosurveillance et des vidéos de témoins, avait également fait plusieurs blessés.

Les images montrent l'accusé porter plusieurs coups mortels à Joseph Pontroué alors que ce dernier, de dos à son agresseur, fait face à plusieurs membres des Hells Angels.

Kévin Da Cruz « reconnaît ce qu'il a fait » mais « il ne se reconnaît pas » sur les vidéos, a déclaré son avocat Me Emmanuel Zapirain.

### Légitime défense ?

« Mon client a pris un coup de pied, un coup de matraque. Il a pu se croire obligé de se défendre, dans une impression qui n'était pas forcément la réalité », a ajouté le conseil, décrivant un accusé « complètement terrassé par les conséquences » de son acte, qui « ne lui ressemble pas ».

La justice va devoir éclaircir la cause de la rixe, sur fond de possible rivalité entre Hells Angels et Rebels : quelques jours avant les faits, les premiers avaient évoqué leur envie de « mettre les points sur les i » avec les seconds au sujet de leur récente installation dans le Sud-Ouest.

Mais pour Me Zapirain, l'appartenance de l'accusé à une bande de motards « n'a pas influé sur ce qu'il a fait ». « Une opposition entre Rebels et Hells Angels ? Ça n'a jamais été le cas en France », assure-t-il.



JUSTICE

# Rixe mortelle entre bikers en 2021 à Tarbes : le procès s'est ouvert ce lundi à Bordeaux



Les faits avaient eu lieu le 18 septembre 2021 devant le parc des expositions de Tarbes.  
Illustration/Archive Mathieu Houadec

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2025 À 15H50, MODIFIÉ À 20H12.

## Le journal

Téléchargez votre journal:



- La Rép ou L'Eclair
- accès aux 14 derniers jours
- web + mobile + tablette

M'ABONNER

## A lire aussi



**Lundi de Pentecôte :**  
comment fonctionne la  
journée de solidarité ?



**Contre le démarchage  
téléphonique, connaissez-  
vous cette astuce dans...**



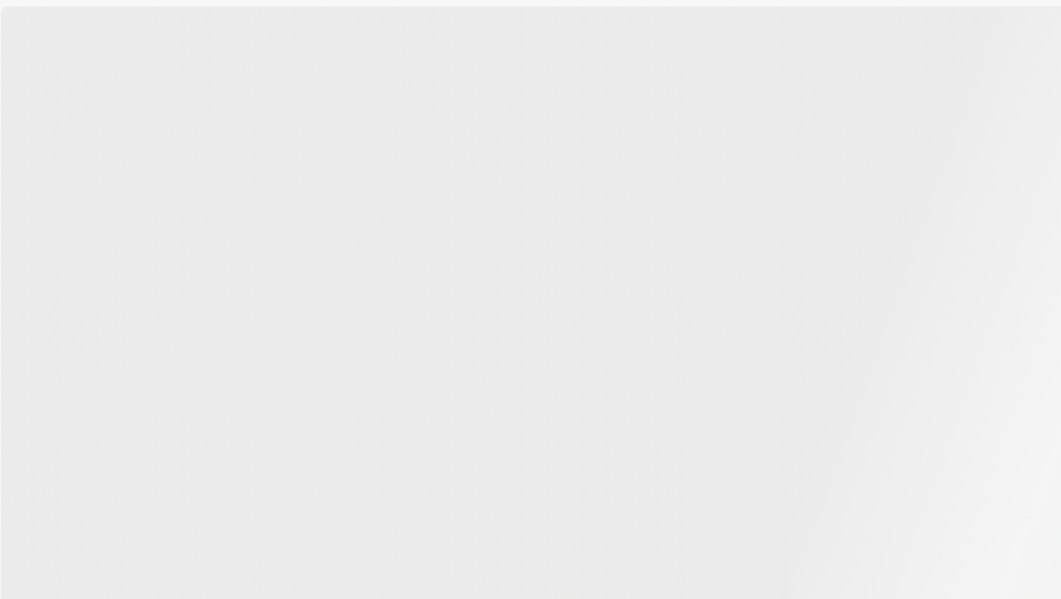
**Orages : de la grêle ce  
samedi après-midi sur la  
région de Pau et en Béarn**

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2025 À 15H50, MODIFIÉ À 20H12.

## **Le procès se tient jusqu'à vendredi devant la cour d'assises de Gironde. L'accusé, membre des Hells Angels, encourt 30 ans de réclusion criminelle.**

Le procès d'un ex-militaire membre des Hells Angels, accusé du meurtre d'un autre motard lors d'une rixe entre « bikers » à Tarbes, s'est ouvert lundi devant les assises de la Gironde, qui ont examiné le caractère « impulsif » et épris de « cohésion » de l'accusé.

### **À VOIR AUSSI**



La République  
des Pyrénées Publicité

La République  
des Pyrénées Publicité

Kévin Da Cruz, aujourd'hui âgé de 35 ans, est jugé jusqu'à vendredi à Bordeaux pour avoir poignardé à mort Joseph Pontroué, 52 ans, au cours de cette bagarre impliquant deux clubs de motards à la réputation sulfureuse, survenue en 2021 lors d'un salon consacré à la culture des États-Unis.

LA RÉDACTION VOUS CONSEILLE

**Rixe mortelle entre bikers en 2021 à Tarbes : des peines aggravées en appel**

Rejugés devant la cour d'appel de Bordeaux, deux des motards impliqués ont écopé d'une peine de prison ferme assortie d'un mandat de dépôt.



L'accusé, cheminot et ancien membre des commandos parachutistes un temps déployé en Afghanistan ou au Tchad, doit aussi répondre de tentatives de meurtre sur trois autres motards membres des Rebels, club décrit par l'accusation comme rival des Hells Angels. Il encourt 30 ans de réclusion criminelle.

Selon son avocat, Me Emmanuel Zapirain, il «reconnait ce qu'il a fait» mais «ne se reconnaît pas» sur les vidéos.

«Mon client a pris un coup de pied, un coup de matraque. Il a pu se croire obligé de se défendre, dans une impression qui n'était pas forcément la réalité», a déclaré le conseil à l'AFP, décrivant un accusé «complètement terrassé par les conséquences» d'un acte qui «ne lui ressemble pas».

## Un « impulsif à la recherche d'adrénaline »

Fines lunettes dorées, cheveux ras et chemise col Mao, tatouages sur le poing droit, Kévin Da Cruz s'est décrit comme quelqu'un de « sincère » et « vrai », parfois « trop franc ».

Après une enfance « chaotique », marquée par l'incarcération de son « géniteur » après deux condamnations pour viol sur mineure, puis viol et assassinat, le jeune homme d'origine portugaise se définit comme « impulsif à la recherche d'adrénaline », mais pas « violent ».

En détention, « je vis avec des énergumènes, il y a eu zéro violence, je sais me canaliser », a-t-il assuré d'une voix ferme.

LA RÉDACTION VOUS CONSEILLE

### Procès de la rixe mortelle entre Hells Angels et Rebels à Tarbes : ils voulaient « mettre les points sur les i »

Le premier volet de cette affaire s'est ouvert ce lundi 21 octobre devant le tribunal judiciaire de Bordeaux. Les prévenus, des bikers impliqués dans la bagarre précédant le meurtre, nient la préméditation.



Ce passionné de moto et de tatouages, qui a enfourché ses premiers deux-roues vers « 3-4 ans », a expliqué avoir trouvé dans l'armée, pendant une décennie, un esprit de corps sans équivalent. « J'étais demandeur (d'aller sur le terrain), des missions à l'étranger. J'aimais la cohésion au sein des unités, qu'on ne trouve nulle part ailleurs », a-t-il dit.

## Condamné en 2024 à Paris

Condamné en 2024 par le tribunal correctionnel de Paris dans un dossier pour violences aggravées et détention d'armes, notamment une collection d'armes blanches, l'ancien parachutiste, qui a fait appel, a parlé de « souvenirs militaires ».

LA RÉDACTION VOUS CONSEILLE

### Rixe mortelle entre bikers à Tarbes : l'instruction bouclée, deux procès attendus

Treize membres des Hells Angels sont renvoyés devant le tribunal judiciaire de Bordeaux. Un quatorzième sera jugé devant la cour d'assises de Gironde pour meurtre et tentatives de meurtre.



La justice va devoir éclaircir la cause de la rixe de Tarbes, sur fond de possible rivalité entre Hells Angels et Rebels : quelques jours avant les faits, les premiers avaient évoqué leur envie de « mettre les points sur les i » avec les seconds au sujet de leur récente installation dans le Sud-Ouest.

«Les valeurs véhiculées sont la fraternité, la loyauté, des valeurs masculines, la violence...», a résumé à la barre le directeur d'enquête, en parlant des deux groupes, évoquant également des «activités légales et illégales».

Tarbes • Bordeaux

# Rixe mortelle entre motards à Tarbes : un membre des Hells Angels condamné à 25 ans de réclusion criminelle



La cour d'assises de Bordeaux (illustration) © Radio France - Solène de Larquier

Marion Aquilina

Publié le vendredi 27 juin 2025 à 17:34

**La cour d'assises de Bordeaux a rendu son verdict dans l'affaire de la rixe mortelle entre bikers survenue à Tarbes en septembre 2021. Joseph Pontroué, motard habitant d'Azereix, avait été poignardé en marge du Tarbes American Festival. Kevin Da Cruz a été condamné à 25 ans de réclusion criminelle.**

Au terme d'une semaine de procès devant les assises de Gironde, le verdict a été prononcé ce vendredi après-midi dans [l'affaire de la rixe mortelle entre motards à Tarbes](#). Les faits datent du 18 septembre 2021. Kevin Da Cruz, membre des Hells Angels a été condamné à 25 ans de réclusion criminelle pour avoir assassiné un autre motard, Joseph Pontroué.

La victime avait 52 ans et a été poignardée lors d'une bagarre entre motards en marge du salon sur la culture américaine : le Tarbes American Festival au parc des expositions. Joseph Pontroué était un ancien salarié de la laiterie Danone de Villecomtal-sur-Arros, il vivait à Azereix. En octobre 2024, [un premier procès s'était tenu pour des violences aggravées](#), six motards avaient écopé de peine de prison ferme.

ICI Béarn Bigorre • ICI

Radio France

**Vous avez apprécié cet article ? Partagez-le**

# Rixe mortelle entre motards à Tarbes : un ex-militaire membre des Hells Angels condamné à 25 ans de réclusion

L'ex-militaire était jugé pour l'assassinat d'un motard d'une autre bande et pour deux tentatives d'assassinat lors d'une rixe entre bikeurs datant de 2021.

Par Le Parisien avec AFP

Le 27 juin 2025 à 18h41



Un ex-militaire membre des Hells Angels a été condamné vendredi à 25 années de réclusion criminelle pour l'assassinat d'un motard d'une autre bande et deux tentatives d'assassinat lors [d'une rixe entre bikeurs à Tarbes en 2021](#), conformément aux réquisitions de l'avocat général.

Après environ six heures de délibéré, la cour d'assises de la Gironde a assorti la peine d'une période de sûreté des deux tiers, d'un suivi sociojudiciaire avec injonction de soins, ou encore d'une interdiction de port d'armes.

Kévin Da Cruz, 35 ans, a accueilli le délibéré d'un air impassible, le regard fixé au loin, bras croisés dans le dos. Ce cheminot comparait depuis lundi pour avoir poignardé à mort Joseph Pontroué, 52 ans, au cours de cette bagarre entre bikeurs filmée par plusieurs témoins lors d'un salon consacré à la culture des États-Unis.

Ex-soldat des commandos parachutistes, il a reconnu être l'auteur des coups mortels mais assuré ne se souvenir de rien, « sonné » par des coups reçus. Kévin Da Cruz encourait 30 ans de réclusion criminelle pour meurtre, voire la perpétuité si la préméditation était retenue.

**À voir aussi**  
**Retraités tués dans les Ardennes : leur petite-fille et son petit ami ont reconnu les faits**  
 Le 2 avril 2026





### Un « guet-apens » mortel

L’avocat général avait requis 25 années de réclusion, tandis que l’avocat de la défense, Me Emmanuel Zapirain, avait demandé la requalification des faits en violences volontaires ayant provoqué la mort sans intention de la donner.

Le trentenaire répondait aussi de tentatives de meurtre sur trois autres membres des Rebels, club rival des Hells Angels selon l’accusation. Il a été reconnu coupable de tentative d’assassinat sur deux d’entre eux, et les faits ont été requalifiés en violences volontaires concernant l’un d’eux.

Tout au long de la semaine, les débats ont beaucoup tourné autour d’une possible guerre de territoire entre motards, contestée par la défense. La cour d’assises a retenu dans son verdict la circonstance de « guet-apens », caractérisant l’assassinat.



Podcast [2/2] La fausse agression du RER D

Écouter



Avant que le jury ne se retire pour délibérer, Kévin Da Cruz avait pris la parole une dernière fois pour présenter ses « plus sincères excuses » aux familles des victimes, en larmes sur le banc des parties civiles. « Je regrette énormément ce qui s'est passé, je n'ai jamais voulu ce qui est arrivé ce jour-là », a-t-il dit d'une voix saccadée. Il dispose de dix jours pour faire appel.

Dans [un premier volet correctionnel](#), la cour d'appel de Bordeaux a condamné en mars une dizaine de motards à des peines allant jusqu'à cinq ans de prison, notamment pour violences aggravées.

**Faits divers >**

- [Bientôt des procès à Fleury-Mérogis pour les narcotrafiquants français](#) P
- [Kenya : 16 morts et 73 blessés dans l'incendie d'un dortoir d'un pensionnat de filles](#)
- [Grenoble : après un nouveau mort mardi soir, le procureur alerte sur des « guerres de territoire »](#)

